



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2025 à 20h30

Maire : Jean Louis MARSAUD

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PINTAUD Éric, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Procurations : FORT Jean-Marc (pouvoir à DES GEORGES Marie-Christine), RICHARD Christophe (pouvoir à MONGEAUD Colette), VIALLE Isabelle (Pouvoir à BIRONNEAU Max-André)

Excusés : PARDOUX Sandrine, RIBERAC Armelle

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

Quorum : atteint (75% de présents)

Informations

Néant

Approbation du PV du CM du 19 décembre 2024 à l'unanimité

DELIBERATIONS :

1. Annualisation temps de travail services techniques

Le Maire propose que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer des cycles de travail annualisés pour les services techniques. Ces cycles se dérouleront du 1^{er} avril au 30 septembre pour la saison haute, du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre pour la saison basse selon ce principe :

Vote à l'unanimité

2. ZAENR

M le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 14 décembre 2023 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE).

M le Maire rappelle :

- que ce dernier a rendu un premier avis le 17 juillet 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel non suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- que les zones présentées sur les cartes en annexe sont celles qui ressortent des échanges précités.

Vote à l'unanimité

3. Rétrocession concession cimetièrre

Concession funéraire située à l'emplacement 1/4/25 au cimetière de Saint-Projet-Saint-Constant rétrocédée à la commune au prix de 250 €.

Vote à l'unanimité

4. Limite aggro St projet

Afin de sécuriser la portion de route départementale et les voies communales attenantes, mais aussi d'uniformiser le pouvoir de police du maire et de sécuriser la portion de route où les vitesses d'approche ne sont pas adaptées, la solution proposée est de déplacer l'entrée d'agglomération à la hauteur des N° 84 et 85 route d'Angoulême.

Par cette même délibération, pour les mêmes circonstances d'uniformiser le pouvoir de police du maire entre la RD et les VC adjacentes et de cerner l'agglomération de St Projet, il est demandé d'installer des panneaux d'agglomération au nom de St Constant, de part et d'autre de ce village sur la RD.389 au droit des n°46 St Constant et n°62 route des grands Champs.

Vote à l'unanimité

5. DM n°1 Budget commune

M le Maire expose que suite à un changement d'imputation et de section de la somme de 100 000€ relative à la vente d'un bâtiment communal, la présente délibération annule et remplace la délibération 2024_09-15A.

Vote à l'unanimité

6. Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI - Adhésion à l'Agence technique de la Charente ATD16

Adhésion par convention au Syndicat Mixte ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts et les modalités fixées dans le cadre d'un partenariat en cours de finalisation entre le Syndicat Mixte Ouvert AGEDI et l'Agence technique de la Charente ATD16.

Souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 suivante :

- « Assistance sur logiciels »
[finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels proposés dans le cadre des partenariats négociés par l'ATD 16,
 - La formation aux logiciels,
 - La télémaintenance,
 - La participation aux clubs utilisateurs,
 - L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

Vote à l'unanimité

7. Vente d'objets dérivés

Parmi les moyens retenus pour promouvoir la commune, il a été retenu la vente d'objets dérivés aux couleurs de la ville. Ils devront permettre d'augmenter la visibilité de la ville, d'augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants tout en concourant à l'attractivité de la ville.

Cette identité touristique sera reprise sur des objets dérivés que la ville va progressivement mettre en vente.

Les objets dérivés seront vendus dans deux lieux différents : la médiathèque municipale Les maximes, par le biais de la régie de recette existante et l'Office de Tourisme La Rochefoucauld-Porte du Périgord, dans le cadre d'une convention de dépôt-vente prévoyant une rémunération de l'OT à hauteur de 20% du prix de vente de chaque produit vendu.

Vote à l'unanimité

8. Règlement redevance d'occupation du domaine public 2024

GRDF exploite le domaine public de la commune de La rochefoucauld-en-Angoumois pour la distribution de gaz.

Au titre de l'année 2024, GRDF versera un montant de 1386 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au règlement pour redevance d'occupation du domaine public, à compter de l'exercice 2024 et ce jusqu'à la fin du mandat, versé par GRDF"

Vote à l'unanimité

9. Redevance Energie location des salles communales

Monsieur le Maire propose de renouveler le forfait et de voter les tarifs suivants applicables au 1er janvier 2025 pour les locations payantes et les mises à disposition gratuite pour l'organisation de festivités :

Salle ESPACE la Tardoire : forfait énergie de 80€ du 01/01/2025 au 30/04/2025 et du 01/10/2025 au 31/12/2025

Salle Pierre Antoine : forfait énergie de 45€ du 01/01/2025 au 30/04/2025 et du 01/10/2025 au 31/12/2025

Vote à l'unanimité

10. Création de deux emplois non permanents d'agents saisonniers services techniques au 1er avril 2025

Créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial pour renforcer l'équipe des services techniques afin de soutenir l'activité estivale en raison des évènements et manifestations diverses, et de maintenir la continuité du service public en matière d'entretien des espaces publics et de la voirie suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Vote à l'unanimité

11. Création d'un emploi non permanent d'agent saisonnier d'entretien des espaces verts au 1er juin 2025

Créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer un renfort pour l'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Vote à l'unanimité

12. Autorisation de demande de subvention auprès du département pour la course cycliste 7ème prix élite de Saint-Projet

Le prix élite de la municipalité est organisé par la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois avec le concours technique de l'UALR cyclisme (La Rochefoucauld).

Le dimanche 6 avril 2025, nous allons offrir aux charentais un spectacle sportif de haut niveau à titre gratuit. D'ores et déjà, de nombreuses équipes ont contacté l'organisation. Nous allons retrouver le meilleur du cyclisme amateur français. Cette année encore nous devrions dépasser les 100 coureurs et les 1000 spectateurs. Il est demandé aux membres du conseil de valider ce projet et d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du département

Vote à l'unanimité

13. Autorisation de demande de subvention et plan de financement Cloître

Le Maire expose le projet de restauration du cloître. Il explique que cet investissement est l'occasion de pouvoir mettre en œuvre un projet indispensable pour la mise en valeur du patrimoine et notamment de mettre en évidence la relation au projet Guy VII.

Pour mener ce projet à son terme et le financer, Monsieur le Maire explique la nécessité de demander des subventions. Coût total de l'investissement : 256 004,49 € HT

Vote à l'unanimité

14. Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par

cet évènement dramatique. Aussi, il est proposé au conseil que la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 500€, à la Protection civile.

Vote à l'unanimité

15. DM n°1 Budget assainissement

M le Maire expose que la commune doit procéder à l'inscription de créances éteintes pour un montant de 1085.35€. A ce jour, les crédits sont insuffisants pour procéder à cette régularisation. Il faut donc procéder à un virement de crédits de 100€ pour permettre de couvrir la dépense.

Vote à l'unanimité

Prochaines dates :
26 mars réunion d'équipe
3 avril 2025 Conseil Municipal

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 20 février 2025,

La secrétaire,
DES GEORGES Marie-Christine



Le Maire,

MARSAUD Jean Louis

